



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 16 avril 2025

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, ~~MICHEL Benoît~~, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, ~~BOURCET Benoît~~, ~~STUMBOFF Richard~~, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : MICHEL Benoît, STUMBOFF Richard, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Absent : BOURCET Benoît

Secrétaire de séance : VITRY Sandrine

Pouvoirs : STUMBOFF Richard donne pouvoir à HAUVILLE Anne
MICHEL Benoît donne pouvoir à CASTEL Guillaume
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à GLORIA Fabrice
RETAILLÉ Claire donne pouvoir à VITRY Sandrine

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2025

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2025.

Compte financier Unique : commune

M. le Maire indique que depuis cette année, une évolution est intervenue dans le vote des documents budgétaires. Il n'y a plus deux documents composés du compte administratif (commune) et du compte de gestion (Trésor Public), mais un seul dénommé le compte financier unique.

M. le Maire rappelle que le compte financier unique 2024 du budget principal s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	648 465.95	158 714.68
Recettes :	<u>780.289.89</u>	<u>380 940.48</u>
Excédent F 2024 :	131 823.94	Excédent I 2024 : 222 225.80

Le montant des reste-à-réaliser est de 122 371 euros en dépenses et 1 091 euros en recette.

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte financier unique 2024 du budget principal.

Compte financier Unique : lotissement Les Vallées Bourges

M. le Maire rappelle que le compte financier unique 2024 du budget lotissement Les Vallées Bourges s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses :	4 595.65		14 195.19
Recettes :	<u>0.00</u>		<u>0.00</u>
Déficit F 2024 :	4 595.65	Déficit I 2024 :	14 195.19

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte financier unique 2024 du budget lotissement Les Vallées Bourges.

Compte financier Unique : lotissement Bellevue

M. le Maire rappelle que le compte financier unique 2024 du budget lotissement Bellevue s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses :	3 250.00		0.00
Recettes :	<u>0.00</u>		<u>0.00</u>
Déficit F 2023 :	3 250.00	Déficit I 2023 :	0.00

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte financier unique 2024 du budget lotissement Bellevue.

Affectation de résultat : commune

Concernant le budget principal ; l'affectation du résultat 2024 se décline ainsi :

- Report en fonctionnement c/002 : 202 155.80 euros

L'affectation de résultat 2024 est approuvée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de résultat 2024 pour le budget principal.

Vote des taxes locales

M. le Maire rappelle que les taux votés pour l'année 2024 de la commune comprenaient la taxe foncière sur le bâti (38.32%), la taxe foncière sur le non bâti (24.09%) auxquelles venaient s'ajouter la taxe d'habitation (10.25%), sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (suite à la possibilité de les voter à nouveau et de les moduler en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts).

M. le Maire rappelle que les taux communaux sont restés inchangés depuis des années. Il précise que pour 2025, la Communauté de communes des Pays de L'Aigle a aussi voté des taux fixes par rapport à 2024.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2025 :

- 10.25 % pour la taxe d'habitation,
- 38.32 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 24.09 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Budget primitif 2025 : commune

M. le Maire donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2025 en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 766 385.80 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 686 418.15 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Les lignes budgétaires ouvertes pour les principaux investissements pour 2025 sont :

- Aménagement paysager et sécurité de la rue Jean Gabin
- Relève de concessions dans le cimetière
- Chaises pour la salle des fêtes
- Financement des lotissements Les Vallées Bourges et Bellevue
- Acquisition et revente du local AC 437
- Radiateurs de la salle des Tilleuls
- Armoire anti-feu
- Aménagement de l'Agence Postale Communale
- Création de la laverie
- Création du parking pour les professionnels de la maison médicale
- Monobrosse pour le parquet de la salle des fêtes
- Toiture du cinéma
- Remplacement de fenêtres des logements Impasse des Oiseaux
- Mise en place d'un réservoir d'eau pluviale

Le budget s'équilibre grâce à l'emprunt. En effet, il est fait le choix de ne pas impacter la fiscalité qui apporterait davantage de recettes mais aurait une incidence sur le budget des administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté.

Budget primitif 2025 : lotissement Les Vallées Bourges

Le budget primitif s'articule de la façon suivante :

La section de fonctionnement est équilibrée avec 537 252.00 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 273 500.00 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2025 du budget annexe lotissement Les Vallées Bourges tel que présenté.

Budget primitif 2025 : lotissement Bellevue

Le budget primitif s'articule de la façon suivante :

La section de fonctionnement est équilibrée avec 327 056.61 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 371 757.98 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2025 du budget annexe lotissement Bellevue tel que présenté.

Délibérations de virements de crédits

M. le Maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- de valider l'application de cette disposition pour le budget de la ville et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Attribution du marché Lotissement Bellevue

Un Appel d'offres a été publié pour la réalisation des travaux de création du lotissement Bellevue. Ce marché était composé de deux lots :

- 1^{er} lot : Voirie, assainissement, eaux usées et eaux pluviales,
- 2^{ème} lot : Réseaux souples

Plusieurs entreprises ont retiré les dossiers de consultation mais seulement deux entreprises ont répondu :

- 1^{er} lot : PINOT TP : 174 706.99 euros HT
- 2^{ème} lot : Réseaux Environnement : 53 474.00 euros HT

Ces offres sont en-deçà des prévisions du maître d'œuvre.

Ces entreprises sont connues et reçoivent de très bonnes notes techniques.

Le marché est donc rempli et peut donc être attribué.

L'entreprise Pinot TP a indiqué dans son offre un début de travaux en août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux pour la création du lotissement Bellevue à :

- 1^{er} lot : PINOT TP : 174 706.99 euros HT
- 2^{ème} lot : Réseaux Environnement : 53 474.00 euros HT

Devis

Comme indiqué dans le budget primitif, il est proposé de compléter le nombre de chaises de la salle des fêtes. Des devis ont été demandés pour 100 chaises et un diable.

- Challenger : 2 871.86 euros HT
- JPP : 2 872.00 euros HT
- Semio : 2 906.76 euros HT
- Comat et Valco : 3 045.10 euros HT
- Sédi : 3 202.50 euros HT

Les chaises sont classées résistantes au feu (M2) et sont exactement identiques à celles qui sont déjà présentes dans la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Challenger comme étant la moins disante pour un montant de 2 871.86 euros HT soit 3 446.23 euros TTC.

Concernant la toiture du cinéma, trois devis ont été sollicités :

- Delaunay : 33 554.85 euros HT
- BD Couverture : 36 262.00 euros HT

La troisième entreprise n'a pas répondu.

Les devis présentés ne proposent pas exactement les mêmes interventions. L'entreprise Delaunay prévoit la dépose de la toiture actuelle. Par contre, il va être demandé un ajustement concernant l'isolation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Delaunay pour la réfection de la toiture du cinéma.

Effacement de réseaux Rue du Stade

M. le Maire a sollicité le Te61 pour réaliser l'effacement de réseau de la rue du Stade. Le Te61 n'a pas inscrit ces travaux au programme des travaux 2025. Il convient de solliciter en amont le TE61 pour une inscription sur les prochaines programmations de travaux qui peuvent demander plusieurs mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'inscription des travaux d'effacement de réseau de la Rue du Stade au programme 2026 ou 2027.

Extension de réseaux Place du 19 mars

Dans le cadre de la création du lotissement Bellevue, il convient de prévoir une extension des réseaux électriques. Pour ce faire, le Te61 se charge de l'étude et de la réalisation de travaux. Les travaux commenceront en juillet 2025.

Concernant l'aspect financier, une partie est prise en charge par le Te61. La somme de 11 001.90 euros reste facturable à la commune, sur une somme totale estimée à 44 853.90 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment la convention financière sur les réseaux électriques.

Délibérations concernant le SMAEP

M. le Maire donne lecture du courrier signé du Président du SMAEP de Gâprée-Moulins. Dans cette lettre, il est demandé aux communes membres de ce syndicat de délibérer sur le nom du Syndicat. En effet, suite à l'adhésion du SMAEP de Moulins-la-Marche au SMAEP de Gâprée, le nouveau bureau a souhaité modifier le nom du SMAEP de Gâprée en adjoignant la mention « Moulins ». La nouvelle dénomination proposée est donc « Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Gâprée-Moulins ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la nouvelle dénomination proposée à savoir « Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Gâprée-Moulins ».

Un deuxième point est abordé dans ce courrier, il concerne la représentation au sein du comité syndical. Afin d'alléger la structure et améliorer la représentation, il est proposé qu'à l'issue du renouvellement complet des conseils municipaux de 2026, chaque collectivité ait 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, à l'exception des communes de plus de 500 habitants qui seront dotées de 2 délégués titulaires mais pas de suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la représentation de chaque commune au sein du comité syndical. En ce qui concerne Moulins-la-Marche, il y aura deux délégués titulaires.

Divers

- M. le Maire relate une demande concernant la création d'un passage piéton au niveau de la piste d'apprentissage du vélo, notamment pour les enfants venant de l'école. Cette demande va être transmise à la CDC des Pays de L'Aigle en charge de la voirie.

- Le père Loïc, curé de la paroisse, a sollicité une rencontre avec les élus des municipalités de sa paroisse. M. le Maire demande si des conseillers municipaux souhaiteraient assister à cette rencontre. M. de la Hitte accepte.

- Les mardis 8 et mercredi 9 avril, les membres du cabinet d'études Quartier Libre sont venus en résidence sur notre commune. Ils sont allés à la rencontre des habitants et acteurs de la commune et ont aussi échangé au sein de la salle du conseil. Les échanges ont été fructueux et vont leur permettre de faire 12 propositions pour dynamiser notre bourg. Lors d'un prochain conseil municipal, 3 propositions parmi ces 12 seront retenues et feront l'objet d'une étude plus approfondie et d'un avant-projet chiffré.
- L'Agence Postale Communale a ouvert ses portes le vendredi 11 avril. Les différentes opérations postales se font maintenant au sein des locaux de France Services.

Questions diverses

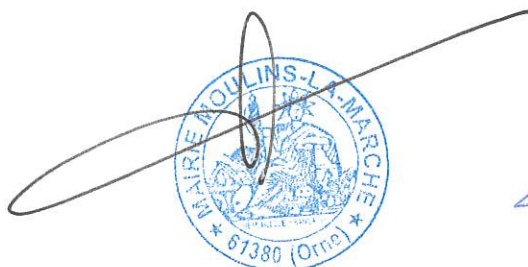
- M. Castel a assisté aux dernières réunions du syndicat d'eau. Il est question de mettre en place des périmètres de protection autour des captages. Notre commune est concernée par le captage de Ronxou. La création de ces périmètres a des incidences sur les apports d'effluents et les dates d'intervention. Il est à noter que le captage de Ronxou est déjà entièrement entouré d'herbage, ce qui limite les contraintes.
- M. Castel déplore aussi la circulation à grande vitesse des quads, particulièrement dans les chemins interdits à la circulation de ces engins. M. Bignon confirme ces dires. Ces faits sont aussi constatés dans le bourg.
- Mme Hauville indique que l'assemblée générale du comité de jumelage a eu lieu fin mars. Il n'y pas encore d'éléments précis concernant l'accueil des jumeaux si ce n'est que l'arrivée se fera à la salle des fêtes de Moulins-la-Marche, et le repas du samedi soir à Sainte-Gauburge.
- M. Goret regrette la présence de poubelles sur la place en face le salon de coiffure. Si le tri n'est pas fait correctement, les sacs ne sont pas ramassés et les propriétaires ne viennent pas les récupérer. On constate cela aussi dans d'autres rues. Certaines personnes utilisent encore des sacs noirs malgré les rappels dans les boîtes aux lettres et les diffusions dans le bulletin municipal et sur internet.
- M. de la Hitte s'interroge sur l'avancée des dossiers concernant l'ancienne maison de retraite et le devenir du Cheval Blanc. Il s'agit de dossiers actuellement à l'étude. Nous n'avons pas eu d'éléments récents sur ces dossiers.
- M. de la Hitte nous expose aussi un litige entre un locataire et un propriétaire qui refuse de faire des travaux de toiture sur la maison de son locataire. Il est rappelé qu'une conciliatrice de justice peut intervenir dans ce type de conflit. La commune n'a pas vocation à intervenir dans ces litiges.
- M. Bignon rappelle qu'avant les travaux de la Rue Jean Gabin, il y avait un radar pédagogique avant l'entrée de la coopérative agricole. Lors d'une précédente réunion, il avait été proposé de l'installation à l'entrée du bourg, Route de la Trappe. La complexité du réseau électrique ne permet pas son installation. En effet, le raccordement au réseau d'éclairage public serait relativement simple, mais ne permettrait une mise en fonctionnement du radar pédagogique que sur le temps d'éclairage, soit quelques heures le soir et le matin. Il convient de réfléchir à un autre emplacement.
- Concernant la coopérative Agrial, M. Bignon s'interroge sur le projet d'extension qui nous avait été présenté il y a plusieurs mois. Moulins-la-Marche est toujours ciblée pour bénéficier de ces travaux mais la conjoncture économique actuelle ralentit les projets.
- M. de la Hitte rebondit sur les projets d'agrandissement, spécialement celui de la clinique vétérinaire. Suite à des complications techniques, le projet a pris du retard mais semble relancé.
-

Prochaine séance le 4 juin 2025.

Levée de séance à 22h30.

Le Maire,
Fabrice GLORIA

Le secrétaire de séance,
Sandrine VITRY



A blue ink signature is written on the page.